

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le jeune concerné

Nom : Prénom.....

Sexe : F ☐ M ☐

Date de naissance : / / Age :

Adresse

Téléphone fixe : portable :

N° de sécurité sociale

Adresse mail du jeune ou de ses parents (obligatoire)

Sur cette adresse sera envoyé l'ensemble des documents (disponibilités, convocations...)

Situation actuelle :

☐ Lycéen (ne) Etablissement fréquenté..... Classe.....

☐ Autres (précisez).....

Parents et/ou Responsable légal

Père ☐ Mère ☐ Responsable légal ☐

Nom et prénom.....

Adresse.....

Téléphone fixe : Portable Travail.....

A faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

FICHE DE DISPONIBILITES

Le jeune concerné

Nom : Prénom.....

Merci de faire une croix pour chaque demi-journée où vous êtes disponible

DATES	
Mercredi 23 avril	
Jeudi 24 avril	
Mercredi 16 juillet	
Jeudi 17 juillet	
Mercredi 23 juillet	
Jeudi 24 juillet	

INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

Chaque jeune peut notifier ci-dessous les informations qu'il juge importantes. Vous pouvez y noter une allergie, un service pour lequel vous ne souhaitez vraiment pas réaliser de mission (phobie, se sentir mal à l'aise) l'intérêt que vous portez à certains services, vos savoir faire.

Cela n'apporte aucune obligation de la part de la collectivité et dépendra évidemment des missions disponibles. Nous essaierons de répondre au maximum aux différentes demandes.

.....

.....

.....

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur
En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille - mon fils..... S'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une assurance « Responsabilité Civile » en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur autorise ma fille - mon fils :

Nom Prénom
Domicilié (e)

A participer à l'opération « Argent de Poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement en numéraire.

Je certifie que ma fille - mon fils est bien domicilié(e) à l'adresse ci-dessus.

Dans le cadre des missions « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

- ☐ J'autorise les prises de vue de ma fille - mon fils
☐ Je refuse les prises de vue de ma fille - mon fils

Fait à :, le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

CONTRAT DE PARTICIPATION POUR LES MINEURS

Nom - Prénom (du participant) :

Ce contrat est un engagement tripartite de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif, vous devrez observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous seront confiées.

Lisez-le attentivement avant de la signer

PERIODE D'ACTIVITE

- L'activité « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires dans la limite d'un travail en demi-journées avec une pause obligatoire.
- Chaque année, je peux participer au maximum à 5 demi-journées d'activités.

PONCTUALITE

- Pour connaître l'heure, le lieu de rendez-vous ainsi que les détails de la mission, je m'informe en amont en téléphonant à la mairie.
- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.
- Je m'engage à participer à la mission qui m'a été confiée, dans sa totalité, et de ce fait ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

REALISATION DES ACTIVITES

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des travaux auxquels je participerai. Le port du jean est obligatoire lors de ces missions.
- Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités.

QUALITE DES TACHES ET COMPORTEMENT

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité
- Je prends soin du matériel qu'on me confie
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité
- Un masque et du gel hydro-alcoolique seront mis à votre disposition sur demande.

SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT D UN DES POINTS ENONCES PRECEDEMMENT

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche » décision prise en lien avec l'encadrant et un élu, et notifiée par un rapport, entraînant la non indemnisation de la mission

INDEMNISATION DE LA MISSION

- Toute réalisation satisfaisant d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15.00 € par mission
- Cette indemnisation sera versée par virement
- Une attestation sera signée en deux exemplaires par le jeune concerné et le référent, accompagnée d'un bilan de la mission

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter

Fait à Goudelin, en deux exemplaires, le

(Noms et signatures, précédés de la mention « lu et approuvé »

Le participant

Le représentant Légal

La collectivité

COUP DE POUCE POUR DECOUVRIR LE MONDE DU TRAVAIL



Les chantiers « Argent de Poche » valorisant l'initiative de jeunes ne doivent pas être confondus avec un travail ou avec les travaux d'intérêt général organisés dans le cadre de mesure judiciaires

QUALITE DES TACHES ET COMPORTEMENT

Le dispositif « Argent de Poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 à 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité au sein de leur commune.

Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires principalement. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15.00 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journées avec une pause obligatoire (3h30, temps de pause compris).

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces-verts, services techniques, écoles, etc... pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

CONDITIONS

- Les jeunes doivent avoir entre 16 et 17 ans (de 16 ans révolus à la veille de leurs 18 ans) et domiciliés à GOUDELIN
- En fonction du nombre de candidats, les jeunes ne peuvent effectuer plus de 5 missions par an
- Seront prioritaires les candidats n'ayant jamais participé au dispositif « Argent de Poche »

DEMARCHES

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de la mairie ou à retirer à l'accueil, et à retourner dans les meilleurs délais, soit à la mairie soit par mail à mairie@goudelin.fr

AUPRES DE QUI SE RENSEIGNER

Pout tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la mairie soit au 02.96.70.01.95 soit par mail



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité
- ☐ Photocopie de la carte vitale (ou de l'attestation d'assuré social au nom du jeune)
- ☐ Attestation d'assurance de responsabilité civile (avec le nom du jeune mentionné)
- ☐ Courrier de présentation et de motivation
- ☐ Coordonnées du jeune et des parents ou responsables légaux (ci-joint dans ce dossier)
- ☐ Autorisation parentale (ci-joint dans ce dossier)
- ☐ 1 Exemple du contrat de participation (ci-joint dans ce dossier) - Le deuxième exemplaire vous sera envoyé par mail après signature de la collectivité
- ☐ Fiche de disponibilité pour chaque période de vacances scolaires
(Cette dernière est disponible en mairie ou sur le site de la commune environ 3 semaines avant le début des vacances scolaires. Pour ceux/celles qui ont déjà validé leur dossier d'inscription, elle vous sera transmise par mail)
- ☐ RIB

A noter : - Un dossier d'inscription sera à remplir obligatoirement par année civile, à chaque période de vacances scolaires, seule la fiche de disponibilité sera à fournir

Attention : Aucun dossier incomplet ne sera traité